

Bureau DRH

Actes collectifs

Affaire suivie par :

Hélène MAZIERES

Tél : 05.53.02.84.85

Mél : helene.mazieres@ac-bordeaux.fr

20 rue Alfred de Musset

CS 10013

24054 PERIGUEUX CEDEX

**DEMANDE DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION
OU DE REPRISE A TEMPS COMPLET
ANNEE SCOLAIRE 2022 – 2023
A RETOURNER AVANT LE 7 MARS 2022**

Nom d'usage : Nom patronymique :

Prénom : Date de naissance :

Numéro de téléphone : Adresse électronique :

Affectation en 2021-2022 :

Classe.....

Circonscription :

Titulaire du poste OUI NON

Je souhaite participer au mouvement intra-départemental 2022

Je ne participerai pas au mouvement intra-départemental 2022

J'ai l'honneur de solliciter pour l'année scolaire 2022-2023

UNE REPRISE A TEMPS COMPLET

LE BENEFICE D'UN TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION

50 %

2 demi-journées

Avec surcotisation (1)

Jour(s) non travaillé(s) souhaité(s) :

3 demi-journées (uniquement pour les écoles à 9 demi-journées)

50 % annualisés période non travaillée

Sans surcotisation

LIE A UN ETAT DE SANTE :

Personne concernée :.....

(Joindre un certificat médical récent)

POUR ELEVER UN ENFANT DE PLUS DE 3 ANS :

Nom prénom et date de naissance et âge de l'enfant au 01/09/2022 :

.....

AUTRE MOTIF (à expliciter) :

.....

.....

.....

Je suis informé(e) que le temps partiel sur autorisation peut être comptabilisé, sur demande, comme une période de travail à temps plein, dans la limite de 4 trimestres (ou 8 pour les personnes handicapées) pour la liquidation des droits à pension, sous réserve d'une surcotisation. En cochant cette case, je m'engage à acquitter cette surcotisation.

Date et signature de l'intéressé(e)